

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE364

présenté par
M. Giraud, Mme Dubié et M. Robert

ARTICLE 23

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« libre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de repli, le déroulement des processus écologiques obéit aux lois de la Nature, il n'a pas de libre arbitre ou d'autonomie.